



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

**Deuxième Réunion du Groupe de travail
sur les sites de reproduction**

Hermanus, Afrique du Sud, 19 août 2008

**Titre : Groupe de travail sur les sites de reproduction –
Projet de rapport**

Auteur : le Président du GT sur les sites de reproduction

1. OBJET

Le présent document donne un aperçu des progrès accomplis pendant la période intersessions par référence au programme de travail et aux recommandations du Groupe de travail sur les sites de reproduction (ci-après dénommé GTSR [en anglais, *Breeding Sites Working Group* ou BSWG] qui ont reçu l'aval de la réunion du Comité consultatif de l'ACAP (CC3) en 2007 (voir les Annexes 1 et 2). Ce rapport précède la réunion du GTSR prévue pour le 19 août 2008 à Hermanus, en Afrique du Sud. Une version modifiée de ce rapport incorporant les discussions et les recommandations de la réunion du GTSR de 2008 sera transmise à l'ACAP lors de CC4.

2. LISTE DES MEMBRES

On trouvera une liste des membres actuels du GTSR à l'Annexe 3. Ont participé à la réunion : ***. Les rapporteurs étaient : ***.

3. BASE DE DONNÉES ET PORTAIL WEB DE L'ACAP

L'ACAP poursuit l'élaboration d'un cadre de base de données en ligne qui intègre les données soumises au Secrétariat sur les sites de reproduction, la situation et les tendances, la démographie et la taxonomie. Les données sont accessibles par un portail Web et pourraient éventuellement être utilisées pour mettre à jour automatiquement les évaluations d'espèce de l'ACAP consultables en ligne. En ce qui concerne les données sur les sites de reproduction, ce processus a nécessité de nombreux entretiens entre le président du GTSR et les développeurs pour essayer d'éliminer les incohérences dans les données existantes sur les menaces et la gestion des sites de reproduction (voir le point 5 ci-dessous), dans le but de compiler une liste de référence des sites qui corresponde également aux données sur la situation et les tendances démographiques (recueillies et compilées indépendamment). Des discussions sont en cours pour veiller à ce que la base de données soit suffisamment flexible pour être facilement éditée, mise à jour et élargie par l'addition de nouveaux sites et de caractéristiques de site (champs). Le portail Web devrait faciliter la recherche et l'interrogation de données embrassant plusieurs espèces ou sites de reproduction, et constitue une ressource précieuse pour faire progresser l'ACAP.

Vos suggestions d'amélioration et d'ajout de fonctionnalités au portail Web ainsi qu'aux données sur les sites de reproduction dans les évaluations d'espèce de l'ACAP seront les bienvenues.

4. CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNÉES

Compte tenu de l'élaboration du portail Web, il est important de se mettre d'accord sur les règles et conditions d'accès aux données soumises à l'ACAP sur les sites de reproduction (qui traitent surtout de la gestion et des menaces). Des rapports antérieurs du GTSR ont laissé entendre que certaines Parties ou fournisseurs de données étaient réticents à permettre l'accès généralisé aux données sur certains sites de reproduction et estimaient qu'il était peu probable que l'intégralité de la base de données soit mise à la disposition de tout un chacun. On ne sait pas très bien lesquelles des données, s'il y en a, actuellement contenues dans la base de données de l'ACAP devraient être considérées comme confidentielles. Le GT sur la situation et les tendances (GTST) a déjà un document qui énonce les conditions d'utilisation des données soumises (Annexe 4) et il est prévu de le réviser avant la réunion du GT afin de garantir son adéquation pour le GTSR comme pour le GTST. S'il y a lieu, une option sera prévue pour permettre aux Parties soit de rendre toutes les données accessibles, soit de limiter l'accès public à un niveau spécifié. Dans ce dernier cas, les données resteraient dans la base de données mais la visualisation, la révision et la mise à jour seraient limitées à une section du site Web de l'ACAP protégée par mot de passe. Les commentaires et les mises au point de ces conditions seront les bienvenues, en espérant que nous pourrions nous mettre d'accord avant CC4.

5. DONNÉES MANQUANTES, CORRECTIONS ET MISES À JOUR

Données manquantes et addition de nouveaux champs

Les données sur la gestion et les menaces sur les sites de reproduction du Chili, de l'Équateur et de Tristan da Cunha ont été ajoutées à la base de données. Les données sur les sites de reproduction ne manquent plus maintenant que pour quelques sites de pétrels géants *Macronectes giganteus* dans l'Antarctique. Il est prévu qu'une liste des mammifères étrangers présents sur tous les sites de reproduction de l'ACAP, leur statut actuel (éradiqués ou encore existants), l'année de leur éradication, si celle-ci était intentionnelle, et la méthode utilisée, sera compilée et mise à disposition via le portail Web de l'ACAP avant CC5 (voir les points 6 et 7 ci-dessous).

5.2 Définition de site de reproduction

Par souci de cohérence et pour assurer la compatibilité avec les données sur la situation et les tendances, les données ont été réorganisées de façon à utiliser,

dans la mesure possible, une méthode hiérarchique pour identifier chaque site figurant dans la base de données (Groupe d'îles, Île de reproduction, Site de reproduction). Bien que, dans la plupart des cas, le site de reproduction soit en fait l'île de reproduction (et éventuellement le groupe d'îles dans le cas d'îles isolées), certains sites de reproduction sont plus petits qu'une île et possèdent leurs propres attributs, et un petit nombre de sites désigne deux ou plusieurs îles ou îlots, et c'est pourquoi cette réorganisation était nécessaire. C'est un processus qui a pris un temps considérable et qui a également exigé l'agrégation de données de reproduction au niveau insulaire provenant de plusieurs sites. L'établissement d'une liste faisant autorité des sites de reproduction est également important pour l'interconnexion de chaque ensemble de données sur la situation et les tendances soit au niveau des sites de reproduction, soit à celui des îles de reproduction, selon le cas, grâce à un champ qui indique clairement si les données ont été recueillies dans toute l'île, sur le site de reproduction (sous-île) ou dans une partie du site subinsulaire (par exemple, une colonie unique). Cette flexibilité est essentielle en raison du fait que, souvent, une ou plusieurs colonies, ou une zone peu étendue, font l'objet d'une surveillance annuelle, et une île entière n'est comptée qu'une seule fois, toutes les quelques années, ou pas du tout.

5.3 Critères de menace révisés

Les discussions de CC3 ont mis en évidence le nécessité de mieux normaliser l'évaluation des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction, étant donné l'importance de cette normalisation pour l'élaboration d'analyses valables des menaces relatives au niveau de l'espèce ou de la région, et de hiérarchiser des sites et les espèces en vue de leur gestion. Les menaces qui pèsent sur tous les sites inscrits ont donc été révisées en utilisant des critères plus objectifs, sur la base de la version préliminaire d'un document résultant de la collaboration continue entre l'UICN [IUCN] et le Partenariat en faveur des mesures de conservation [*Conservation Measures Partnership*] présenté par BirdLife International lors de CC3. Les critères révisés prennent en compte les lignes directrices fournies avec la demande originale de soumission de données (en 2006), et dans les rapports ultérieurs du GTSR, selon lesquelles : (1) les menaces à l'examen devraient être limitées à celles qui ont des effets sur les oiseaux dans leurs sites de reproduction (c'est-à-dire à l'exclusion de celles qui se produisent dans l'écosystème marin, par exemple, la pollution causée par les déchets plastiques, les déversements d'hydrocarbures, la mortalité due à la pêche, les changements océanographiques, etc.), (2) les menaces potentielles ne devraient pas figurer sur la liste à cause du risque d'incohérence et il devrait par conséquent y avoir des preuves d'incidence sur la population reproductrice, (3) si une menace est reconnue, mais qu'une gestion efficace élimine cette menace avec succès, elle devrait être classée menace « passée » (noter que ces menaces ne satisferaient plus aux critères révisés qui ne prend en compte que les menaces actuelles), (4) la prédation par des prédateurs indigènes

(comme les labbes [*skuas*] et les chionis [*sheathbills*]) ne devrait pas être considérée comme une menace sauf en cas de perturbation anthropogénique du système causant une pression accrue, et (5) les espèces non indigènes ne devraient pas être considérées comme une menace sauf s'il existe des preuves directes d'incidence sur les espèces inscrites à l'ACAP.

Selon les critères révisés, il ne faut par conséquent inclure les menaces si : (1) elles sont attestées sous une forme ou l'autre (soit dans un document, compte rendu ou la littérature scientifique (observation personnelles, le cas échéant) sur le site en question, avec indication de la source. et (2) elles sont susceptibles d'avoir des effets (c'est-à-dire une baisse de population) au cours des dix années suivantes. En conséquence, on a demandé aux membres du GT d'exclure les menaces qui étaient peu susceptibles de causer une baisse de population, même si elles causent la perte d'un petit nombre d'œufs ou de poussins, ou même un oiseau adulte, dans une population nombreuse. On se passe ainsi de la catégorie « (menace) présumée mais non confirmée » utilisée dans les soumissions originales de données. Bien qu'on puisse trouver cette nouvelle méthode comme manquant de précaution, on a jugé que c'était le moyen le plus efficace de réduire le degré considérable de subjectivité dans l'interprétation des critères précédents. De plus, si à l'avenir, il y a lieu de penser que le risque posé par un facteur particulier a augmenté, on pourra mettre la base de données à jour sans difficulté.

On a demandé aux membres du GT d'évaluer chaque menace en fonction de l'étendue [*scope*] (proportion de la population touchée) et de la gravité [*severity*] (intensité), facteurs qui, lorsqu'ils sont combinés, donnent une indication de l'ampleur de la menace. Ces facteurs doivent prendre en compte, non seulement l'incidence actuelle, mais aussi l'incidence prévue pour les dix années à venir, à supposer que la situation et les tendances actuelles persistent. On a évalué l'étendue et la gravité de la menace comme suit.

ÉTENDUE

La proportion de la population sur le site dont on est en droit de penser qu'elle a des chances d'être touchée par la menace dans un délai de dix ans, à supposer que la situation et les tendances actuelles persistent. Cette proportion doit être considérée comme équivalente à la proportion annuelle moyenne des couples reproducteurs touchés.

Très élevée : La menace a des chances d'être omniprésente dans son étendue et de toucher de 70 à 100 % de la population.

Élevée : La menace a des chances d'être très répandue dans son étendue et de toucher de 31 à 70 % de la population.

Moyenne : La menace a des chances d'être limitée dans son étendue et de toucher de 11 à 30 % de la population.

Faible : La menace a des chances d'être très restreinte dans son étendue et de toucher de 1 à 10 % de la population.

GRAVITÉ

Dans les limites de l'étendue (c'est-à-dire la proportion de la population considérée comme touchée), l'ampleur des dégâts auxquels on peut s'attendre, à supposer que la situation et les tendances actuelles persistent.

Très élevée : Dans les limites de l'étendue, la menace a des chances de réduire la population de 71 à 100 % dans un délai de dix ans.

Élevée : Dans les limites de l'étendue, la menace a des chances de réduire la population de 31 à 100 % dans un délai de dix ans.

Moyenne : Dans les limites de l'étendue, la menace a des chances de réduire la population de 11 à 30 % dans un délai de dix ans.

Faible : Dans les limites de l'étendue, la menace a des chances de réduire la population de 1 à 10 % dans un délai de dix ans.

L'étendue et la gravité sont ensuite combinée selon la matrice du tableau 1 pour donner l'ampleur globale de la menace.

Tableau 1. Matrice d'ampleur de la menace – ampleur globale dérivée de l'étendue et de la gravité.

| | | Étendue | | | |
|---------|-------------|---------------|---------|---------|--------|
| | | Très élevée : | Élevée | Moyenne | Faible |
| Gravité | Très élevée | Très élevée | Élevée | Moyenne | Faible |
| | Élevée | Élevée | Élevée | Moyenne | Faible |
| | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Faible |
| | Faible | Faible | Faible | Faible | Faible |

En outre, on a donné aux membres du GT les lignes directrices suivantes, fondées sur la littérature publiée et l'examen des soumissions antérieures. (1) Mammifères introduits : Bien que les souris communes soient manifestement un problème majeur dans l'île Gough, il ne semble pas y avoir d'étude qui apporte la preuve d'une baisse de population d'une espèce d'albatros ou de pétrel nidifiant en surface dans l'océan Austral résultant de la prédation par les rats (Jones et al. 2008. *Conservation Biology* 22, 16-26). Dès lors, sauf informations contraires, les rats ne devraient pas être inclus comme menace pour ces espèces (noter toutefois que les données disponibles indiquent que les pétrels fouisseurs ont de

fortes chances d'être touchés). Il est prévu de compiler, à une date ultérieure, une liste des sites de reproduction contenant des vertébrés introduits, ce qui permettra de mettre en évidence la présence d'espèces étrangères d'une façon différente. De même, on a demandé aux membres du GT d'examiner attentivement si les mammifères brouteurs satisfont aux critères de gravité sur le site en question, étant donné que les moutons et les lapins, à quelques exceptions près (par exemple, les lapins dans l'île Macquarie et ailleurs), ont des effets minimes sur les espèces inscrites à l'ACAP. (2) Maladie : À moins qu'il y ait de nombreux cas documentés chez une espèce inscrite à l'ACAP sur le site en question ou un site voisin, on ne devrait pas inclure la maladie comme menace. Noter également que la présence d'un vecteur sur un site ne constitue pas une menace en soi. (3) Incendie : Ne pas inclure comme menace à moins qu'il y ait lieu de croire qu'il y a de grandes chances pour qu'un incendie cause une baisse de population au cours des dix années qui viennent. (4) Changements climatiques : Toutes les espèces et tous les sites sont sujets aux effets des changements climatiques. En général, les effets des changements climatiques sur les sites de reproduction se traduiront par une fréquence accrue d'intempéries, d'exposition, de coups de chaleur, etc., auquel cas il serait plus approprié (et instructif) de les inclure sous la rubrique « Catastrophe naturelle ». (5) Perturbation humaine : Ne pas inclure un aspect de la perturbation humaine (par exemple, le tourisme, la recherche, un incendie, le risque d'introduire des espèces non indigènes, etc.) à moins qu'il n'y ait des preuves manifestes qu'il satisfait aux critères de gravité (c'est-à-dire qu'il a de bonnes chances de causer une baisse de population au cours des dix années à venir). Les visites de recherche ou touristiques convenablement encadrées ne devraient pas poser de menace en temps normal, excepté pour des espèces ou des populations très sensibles.

On a passé en revue les menaces qui pèsent sur tous les sites de reproduction enregistrés dans la base de données de l'ACAP en fonction de ces critères révisés. Les seuls sites où une action complémentaire est nécessaire sont ceux qui abritent le pétrel géant dans l'Antarctique.

La structuration des catégories et sous-catégories de menace ont également été passées en revue et modifiées pour comporter des groupements plus intuitifs (tableau 2). D'autres modifications de détail seront peut-être nécessaires à mesure que plus d'espèces seront ajoutées.

Tableau 2. Nature des menaces et sous-catégories de menace utilisées dans la base de données sur les sites de reproduction de l'ACAP.

| Nature de la menace | Sous-catégorie de menace |
|--------------------------------------|---|
| Perturbation humaine | Loisirs/tourisme |
| Perturbation humaine | Action militaire |
| Perturbation humaine | Science |
| Prise humaine | Chasse d'adultes ou de poussins |
| Prise humaine | Collection d'œufs |
| Catastrophe naturelle | Incendie |
| Catastrophe naturelle | Inondation |
| Catastrophe naturelle | Glissement de terrain |
| Catastrophe naturelle | Toxines – naturelles |
| Catastrophe naturelle | Tsunami |
| Catastrophe naturelle | Activité volcanique |
| Catastrophe naturelle | Élévation du niveau de la mer |
| Parasite ou pathogène | Pathogène |
| Parasite ou pathogène | Parasite |
| Prédation par des espèces étrangères | Prédation par des espèces étrangères |
| Contamination | Matières plastiques |
| Contamination | Toxines – artificielles |
| Contamination | Production de pétrole à terre |
| Perte ou destruction de l'habitat | Compétition accrue avec les espèces indigènes |
| Perte ou destruction de l'habitat | Destruction de l'habitat par des espèces indigènes |
| Perte ou destruction de l'habitat | Destruction de l'habitat par des espèces étrangères |
| Perte ou destruction de l'habitat | Agriculture |
| Perte ou destruction de l'habitat | Développement de l'infrastructure |
| Perte ou destruction de l'habitat | Empiètement de la végétation |
| Perte ou destruction de l'habitat | Aquaculture |
| Perte ou destruction de l'habitat | Extraction |

5.4 Questions non réglées

Il reste plusieurs attributs des sites de reproduction dans lesquels il y avait des incohérences dans les soumissions originales de données, ce qui rendait impossibles les comparaisons quantitatives. Des définitions plus claires sont nécessaires, ainsi que l'examen et la révision ultérieure des données existantes par les membres du GT. Ces données sont les suivantes : (1) la taille des sites de reproduction a été interprétée comme désignant la superficie de l'île entière, la superficie de l'habitat convenable ou la superficie occupée par les oiseaux reproducteurs (sans indication de la méthode utilisée pour l'établir) ; (2) les effectifs d'une partie ou de la totalité de la population (humaine) présente toute l'année, de la population saisonnière et des visiteurs d'un jour peuvent se référer à l'île entière, ou seulement au nombre de visiteurs susceptibles d'interagir avec l' (les) espèce(s) concernée(s) d'oiseau reproducteur. Les commentaires des membres du GT et la clarification de ces champs et d'autres champs contestés de la base de données seront les bienvenus.

6. ANALYSE DES MENACES QUI PÈSENT SUR LES SITES DE REPRODUCTION

Au total, 70 menaces ont été identifiées sur les sites de reproduction ; elles sont résumés dans le tableau 3. Les sites de pétrels géants de l'Antarctique n'ont pas été inclus dans cette analyse, étant donné que la liste des sites n'est pas complète et que les menaces existantes n'ont pas encore été passées en revue. Les menaces touchant le plus de sites de reproduction (combinaisons site-espèce) étaient la prédation par des espèces étrangères, en particulier le chat *Felis catus* et le rat noir *Rattus rattus*, et la destruction de l'habitat par des espèces étrangères (le renne *Rangifer tarandus*), qui ont touché respectivement 26, 16 et 8 sites de reproduction. Toutes les autres menaces ont touché quatre ou moins de quatre sites de reproduction. La plupart des menaces étaient de faible ampleur. Les menaces d'ampleur moyenne qui ont touché au moins un site de reproduction étaient la destruction de l'habitat par des espèces étrangères (lapin *Oryctolagus cuniculus*), un pathogène (choléra aviaire), la prédation par des espèces étrangères (souris commune *Mus musculus*), la prédation par des espèces étrangères (rat noir), et l'activité volcanique ; les menaces d'ampleur élevée étaient la compétition accrue avec les espèces indigènes (le fou austral [*Australasian gannet*] *Morus serrator*), la prédation par des espèces étrangères (chat), et une inondation. Aucune menace n'était d'ampleur très élevée, selon les critères de l'UICN [IUCN] . Les sites de reproduction touchés par les menaces d'ampleur moyenne et élevée sont repris dans le tableau 4. Là où les menaces sont la prédation par des espèces étrangères ou la destruction de l'habitat par des espèces étrangères, selon la base de données, l'éradication est déjà à l'étude à Tristan et dans les îles Gough et Macquarie, mais pas dans l'île

Amsterdam où elle serait très coûteuse et difficile sur le plan logistique. Aucune action n'est envisagée actuellement pour les menaces restantes, qui s'avèreraient de toute façon difficiles ou impossibles à gérer pour des raisons pratiques, logistiques ou déontologiques.

Le nombre de menaces qui pèsent sur les sites de chaque espèce est indiqué dans le tableau 5. Il y avait au moins une menace pesant sur les sites de reproduction de 12 des 26 albatros et pétrels inscrits à l'ACAP. Les espèces les plus menacées étaient de loin le puffin gris *Procellaria cinerea* qui niche dans des terriers et le puffin à menton blanc *P. aequinoctialis*, surtout à cause de la prédation ou de la destruction de l'habitat par les mammifères introduits. Des espèces qui nichent en surface, l'espèce en apparence la plus menacée était l'albatros hurleur *Diomedea exulans*, parce que l'île principale de Kerguelen est représentée dans la base de données comme plusieurs sites de reproduction distincts.

Il convient de tenir compte des points suivants : (1) ces menaces ne comprennent que celles qui sont documentées et dont on sait qu'elles causent, ou vont probablement causer, une baisse de population au cours des dix années suivantes, (2) les chiffres représentent le nombre de sites de reproduction qui, dans la base de données, est équivalent à chaque combinaison espèce-site, c'est-à-dire que deux espèces qui se reproduisent dans la même zone constituent deux sites de reproduction. (3) bien que la plupart des îles soient représentées comme un site unique, un petit nombre (notamment Grande Terre à Kerguelen et l'île Amsterdam) a été subdivisé en sites de reproduction distincts. (4) on n'a pas cherché à établir le nombre d'oiseaux ou le pourcentage de la population mondiale sur chaque site. Il convient de prendre en compte tous ces facteurs pour toute hiérarchisation éventuelle (voir la tâche 3.4 du plan de travail du GTSR pour 2008-09).

Tableau 3. Nombre de sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP touchés par des menaces d'ampleur différente (de faible à très élevée)

| Nature de la menace | Sous-catégorie de menace | Espèce menaçante | Nombre de sites de reproduction touchés | | | | Tous |
|--------------------------------------|---|------------------------------------|---|---------|--------|-------------|------|
| | | | Faible | Moyenne | Élevée | Très élevée | |
| Catastrophe naturelle | Inondation | | | | 1 | | 1 |
| Catastrophe naturelle | Activité volcanique | | | 3 | | | 3 |
| Perte ou destruction de l'habitat | Destruction de l'habitat par des espèces étrangères | Lapin | 3 | 1 | | | 4 |
| Perte ou destruction de l'habitat | Destruction de l'habitat par des espèces étrangères | Mouflon | 3 | | | | 3 |
| Perte ou destruction de l'habitat | Destruction de l'habitat par des espèces étrangères | Renne | 8 | | | | 8 |
| Perte ou destruction de l'habitat | Compétition accrue avec les espèces indigènes | Fou austral | | | 1 | | 1 |
| Parasite ou pathogène | Pathogène | Inconnu | 1 | | | | 1 |
| Parasite ou pathogène | Pathogène | Choléra aviaire | 2 | 1 | 1 | | 4 |
| Prédation par des espèces étrangères | Prédation par des espèces étrangères | Chat | 25 | | 1 | | 26 |
| Prédation par des espèces étrangères | Prédation par des espèces étrangères | Souris commune | | 2 | | | 2 |
| Prédation par des espèces étrangères | Prédation par des espèces étrangères | Surmulot (rat brun ou rat d'égout) | 1 | | | | 1 |
| Prédation par des espèces étrangères | Prédation par des espèces étrangères | Rat noir | 14 | 2 | | | 16 |
| Tous | | | 57 | 9 | 4 | 0 | 70 |

Table 4. Sites de reproduction d'espèces inscrites à l'ACAP touchés par des menaces d'ampleur moyenne ou élevée

| Nature de la menace | Sous-catégorie de menace | Espèce menaçante | Nombre de sites de reproduction touchés : | |
|--------------------------------------|---|------------------|---|--|
| | | | Moyenne | Élevée |
| Catastrophe naturelle | Inondation | | | Pedra Branca – Albatros timide |
| Catastrophe naturelle | Activité volcanique | | Île McDonald - Albatros à sourcils noirs | |
| | | | Île McDonald - Pétrel géant | |
| | | | Île McDonald - Albatros à dos clair | |
| Perte ou destruction de l'habitat | Destruction de l'habitat par des espèces étrangères | Lapin | Île Macquarie - Puffin gris | |
| Perte ou destruction de l'habitat | Compétition accrue avec les espèces indigènes | Fou austral | | Pedra Branca - Albatros timide |
| Parasite ou pathogène | Pathogène | Choléra aviaire | Falaise d'Entrecasteaux (Amsterdam) - Albatros à nez jaune de l'océan Indien | Plateau des tourbières (Amsterdam) - Albatros d'Amsterdam |
| Prédation par des espèces étrangères | Prédation par des espèces étrangères | Chat | | Plateau des tourbières (Amsterdam) - Albatros d'Amsterdam |
| Prédation par des espèces étrangères | Prédation par des espèces étrangères | Souris commune | Île Gough – Albatros de Tristan Île Gough - Puffin gris | |
| Prédation par des espèces étrangères | Prédation par des espèces étrangères | Rat noir | Île Tristan – Puffin gris Île Macquarie - Puffin gris | |

Table 5. Nombre de menaces qui pèsent sur des (sites de reproduction d') espèces inscrites à l'ACAP. Les espèces qui ne sont exposés à aucune menace ne figurent pas sur la liste.

| Espèces touchées | Total des menaces | Catastrophe naturelle | | Perte ou destruction de l'habitat | | | | Parasite ou pathogène | | Prédation par des espèces étrangères | | | |
|--|-------------------|-----------------------|----------------------|---|---------|-------|---|-----------------------|---------|--------------------------------------|----------------|----------------------|----------|
| | | Inon-dation | Activité volca-nique | Destruction de l'habitat par des espèces étrangères | | | Compétition accrue avec les espèces indigènes | Pathogène | | Chat | Souris commune | Surmulot (rat brun) | Rat noir |
| | | | | Lapin | Mouflon | Renne | | Fou austral | Inconnu | | | | |
| Albatros d'Amsterdam | 3 | | | | | | | | 1 | 1 | | | 1 |
| Albatros de Tristan | 1 | | | | | | | | | | | 1 | |
| Albatros hurleur | 7 | | | | | | | | | 7 | | | |
| Albatros fuligineux à dos clair | 4 | | 1 | 1 | | | | | | 2 | | | |
| Albatros fuligineux | 3 | | | | | | | | 1 | 1 | | | 1 |
| Albatros timide | 3 | 1 | | | | | 1 | 1 | | | | | |
| Albatros à nez jaune de l'océan Indien | 3 | | | | | | | | 1 | 1 | | | 1 |
| Albatros à sourcils noirs | 4 | | 1 | 1 | | | | | | 2 | | | |
| Albatros à tête grise | 2 | | | | 1 | | | | | 1 | | | |
| Pétrel géant | 1 | | 1 | | | | | | | | | | |
| Puffin gris | 18 | | | 1 | 2 | 3 | | | 1 | 4 | 1 | | 6 |
| Puffin à menton blanc | 21 | | | | 1 | 5 | | | | 7 | | 1 | 7 |

7. MÉTHODOLOGIE NORMALISÉE POUR LES RECENSEMENTS DE PÉTRELS GÉANTS

**Le texte prendra en compte les discussions du Document 5 du GTSR, document qui sera soumis par l'Australie.

8. ÉVALUATION DES DEMANDES DE FINANCEMENT

**Le texte prendra en compte les discussions du Document ? du GTST et du GTSR – Capacité accrue de faire progresser le plan d'action de l'ACAP et le programme de travail du CC.

9. CRITÈRES DE HIÉRARCHISATION DES PRIORITÉS POUR LES ZONES IMPORTANTES POUR LES ESPÈCES INSCRITES À L'ACAP

**Le texte prendra en compte les discussions du Document 19 de CC4.

10. EXAMEN DE LA PROCÉDURE PROPOSÉE POUR LA HIÉRARCHISATION DES MESURES DE L'ACAP EN CE QUI CONCERNE LES SITES DE REPRODUCTION

**Le texte prendra en compte les discussions des Document 15 et 48 de CC4.

11. IDENTIFICATION PRÉLIMINAIRE DES SITES DE REPRODUCTION PRIORITAIRES POUR LA GESTION OU LA RECHERCHE

**Le texte prendra en compte les discussions, y compris celles des sites désignés comme menacés dans le présent rapport.

12. EXAMEN DES LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉRADICATION DES MAMMIFÈRES INTRODITS SUR LES SITES DE REPRODUCTION

Un document présentant des informations générales, des lignes directrices, des ouvrages utiles et une liste de ressources en ligne concernant l'éradication des mammifères étrangers dans les sites de reproduction a été rédigé par le président du GTSR. Ce document est destiné à mettre en évidence les principales questions à considérer avant et pendant l'établissement d'un programme d'éradication des mammifères et à proposer un moyen d'obtenir des informations complémentaires. Ce document sera posté sur le site Web de l'ACAP. Les suggestions d'amélioration seront les bienvenues. Une liste des introductions passées et présentes de mammifères

étrangers et des tentatives d'éradication dans tous les sites de reproduction de l'ACAP sera compilé et diffusé par le canal du portail Web de l'ACAP.

13. ATTRIBUTIONS DU GTSR

Le rapport sur CC3 contenait la demande que les attributions du GTSR soient passées en revue. Les attributions existantes, qui ont été élaborées à l'origine par CC2, sont un croisement entre des attributions et des articles du programme de travail convenus à l'époque (voir Annexe 5). Ces attributions ont été révisées pour les rendre plus génériques (Annexe 6). Les suggestions de modifications supplémentaires seront les bienvenues. Il est proposé de demander du CC de bien vouloir avaliser la version convenue à la clôture de la réunion du GTSR.

14. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTSR (2008)

Il a été donné suite à toutes les recommandations faites dans le rapport du GTSR à CC3, et tous les points convenus du programme de travail du GTSR convenus lors de CC3 ont été exécutés ou sont en cours d'exécution (Annexe 1 et 2).

Un projet de programme de travail du GTSR pour 2008 figure à l'Annexe 7. Ce programme comporte les points suivants :

- 3.1. Réviser les listes des structures des bases de données, assurer la compatibilité avec d'autres base de données et permettre la mise à jour des évaluations d'espèce
- 3.2. Compléter, examiner et mettre à jour les données soumises par les Parties
- 3.3. Compiler une liste des mammifères introduits et des éradications réalisées dans les sites de reproduction de l'ACAP
- 3.4. Évaluer les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et identifier les lacunes des connaissances
- 3.5. Collaborer avec d'autres groupes à l'identification des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction prioritaires pour la gestion. Collaborer au rapport de synthèse identifiant et hiérarchisant les mesures de conservation requises pour chaque espèce et par chaque Partie à l'Accord.
- 3.6. Collaborer à l'élaboration, l'harmonisation et la mise en œuvre des stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes particuliers d'albatros et de pétrels inscrits à l'ACAP
- 3.7. Élaborer ou examiner les lignes directrices en matière de meilleure pratique destinées à atténuer certaines menaces qui pèsent sur les sites de reproduction
- 3.8. Examiner les critères de hiérarchisation des priorités pour les zones ornithologiques importantes
- 3.9. Fournir et examiner les rapports annuels soumis au CC sur les activités du GTSR

Les commentaires sur ces points seront les bienvenus. Ces points représentent un travail considérable, et nécessitent l'intégration de données d'autres sources et les compétences techniques d'autres groupes de travail de l'ACAP, des responsables de l'ACAP et du Secrétariat. Compte tenu du niveau d'effort et de coordination requis, en particulier pour les points 3.5-3.8, une demande conjointe de financement d'un poste additionnel au Secrétariat est proposée par les présidents de tous les groupes de travail de l'ACAP.

15. RECOMMANDATIONS

Il est recommandé que les tâches décrites plus haut soient examinées en vue de leur incorporation dans le programme de travail du CC.

Il est recommandé en outre que le GTSR soit favorable à la proposition de financement d'un poste additionnel au Secrétariat destiné à soutenir et coordonner l'apport de tous les GT de l'ACAP en vue de permettre d'entreprendre les tâches présentées dans le programme de travail de l'ACAP et d'entreprendre les autres tâches prioritaires selon les besoins.

16. REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du GTSR, nos contacts et beaucoup d'autres personnes extérieures au groupe, y compris les autres présidents de GT, ainsi que Wieslawa Misiak, pour leur aide et leurs conseils.

**ANNEXE 1 : PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL
 SUR LES SITES DE REPRODUCTION POUR 2007-08**

[Une révision est prévue pour CC4]

| | Sujet/Tâche | Groupe responsable | Calendrier | Mesures prises |
|----------|---|---------------------------|------------------------------|---|
| 3 | Protection des sites de reproduction et situation des espèces non indigènes | | | |
| 3.1 | Désigner les coordinateurs nationaux | Président du GTSR | Permanent | Achevé |
| 3.2 | Réviser les listes et structures des bases de données conformément aux recommandations faites à CC3 | GTSR | Avant déc. 2007 | Achevé. Le président du GT s'est entretenu avec le développeur du portail Web pour assurer l'adéquation de la structure de la base de données en ligne. |
| 3.3 | Compléter, examiner et mettre à jour les données soumises par les Parties | GTSR | Avant déc. 2007 et permanent | Les données sur la gestion et les menaces sur les sites de reproduction du Chili, de l'Équateur et de Tristan da Cunha ont été ajoutées à la base de données. Les menaces qui pèsent sur tous les sites de reproduction inscrits ont été révisées selon les critères révisés. Les données sur les sites de reproduction ne manquent plus maintenant que pour quelques sites de pétrels géants dans l'Antarctique. |
| 3.4 | Procéder à l'analyse des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction | GTSR | Avant CC4 et permanent | En cours |
| 3.5 | Examiner les analyses et relever les lacunes. | GTSR et CC | Avant CC4 et permanent | En cours |
| 3.6 | Collaborer avec d'autres GT de l'ACAP pour rendre compte des analyses de menaces | GTSR | Avant CC4 et permanent | Le président du GT a collaboré aux travaux entrepris sur les évaluations d'espèces inscrites à l'ACAP, y compris l'examen des projets d'évaluation |

| | Sujet/Tâche | Groupe responsable | Calendrier | Mesures prises |
|------|---|---------------------------|-------------------|--|
| 3.7 | Transférer au Secrétariat la base de données sur les sites de reproduction et établir un lien avec les données sur la situation et les tendances démographiques | GTSR et Secrétariat | Avant CC4 | Une copie de la base de données sur les sites de reproduction a été fournie au Secrétariat et des travaux sont en cours pour l'incorporer dans la nouvelle base de données |
| 3.8 | Élaborer ou examiner les lignes directrices en matière de meilleure pratique destinées à atténuer certaines menaces qui pèsent sur les sites de reproduction | GTSR et CC | CC4 | Achévé document donnant des lignes directrices pour l'éradication des mammifères introduits dans les sites de reproduction |
| 3.9 | Examiner les critères de hiérarchisation des priorités pour les zones ornithologiques importantes | GTSR | CC4 | BirdLife a établi une liste des ZOI [IBAs] pour toutes les espèces inscrites à l'ACAP et a fait des recommandations en matière de hiérarchisation |
| 3.10 | Fournir et examiner les rapports annuels soumis au CC sur les activités du GTSR | GTSR et CC | CC4 | En cours |

ANNEXE 2 : PROGRÈS ACCOMPLIS AU COURS DE LA PÉRIODE INTERSESSIONS 2007-08 PAR RÉFÉRENCE AUX RECOMMANDATIONS ADRESSÉES À CC3 PAR LE GTSR

Les mesures prises sont indiquées en caractères gras.

[En 2007] Le GTSR [BSWG] fait les recommandations suivantes au Comité consultatif :

- *Que la GT examine les moyens de prendre en charge la base de données existante et les futurs besoins en matière de données, y compris l'unification éventuelle des bases de données de tous les GT, s'il y a lieu. **Achevé – le portail Web de l'ACAP a été établi.***
- *Que des ressources soient affectées à la mise à jour, au contrôle d'erreurs et à la normalisation en cours, ainsi qu'aux futures introductions de données, analyses et fourniture d'extraits de la base de données. **En cours – le portail Web de l'ACAP a été établi, mais l'obtention de ressources pour la gestion sur une base de permanence n'est pas garantie.***
- *Qu'il soit procédé à une mise à jour de la liste des menaces pour y inclure des catégories et sous-catégories supplémentaires en fonction des besoins. **Achevé.***
- *Que le GTSR accepte les définitions légèrement révisées des niveaux de menace. **Les niveaux de menace ont fait l'objet d'une révision supplémentaire afin être conformes aux lignes directrices de l'UICN.***
- *Que le GT propose au CC des définitions révisées et/ou des listes de menaces et prescrive la fourniture d'informations publiées pour étayer l'inclusion de menaces dans la base de données. **Achevé.***
- *Que le GT révisé la liste des analyses nécessaires énoncées dans la section 9 du rapport du GTSR. **Achevé.***
- *Que le CC accepte le rapport du Groupe de travail sur les sites de reproduction, le programme de travail révisé, et les analyses présentées dans l'Annexe 2. **Sans objet***
- *Que le GTSR détermine quelles données devraient être accessibles au public, aux Parties, et demande au Secrétariat de s'occuper de la publication de ces données sur le site Web de l'ACAP. **Pour examen lors de la réunion du GTSR à l'occasion de CC4.***
- *Que la proposition sur les indicateurs soit soumise à CC3, en tenant dûment compte des points 1 à 6 du § 11 ci-dessus. **Sans objet***
- *Que le GTSR aide les Parties dont les données sont déficitaires à combler les lacunes (en particulier l'Équateur et le Chili). Il convient de noter que pour les sites chiliens, les travaux de Graham Robertson, Carlos Moreno et d'autres ont fourni une base pour les informations démographiques, mais les données sur les menaces et la gestion ne sont toujours pas disponibles. **Entrées achevées pour Tristan da Cunha, l'Équateur et le Chili. Données manquantes pour quelques sites de pétrels géants.***
- *Que le GTSR examine les structures actuelles des GT conjointement avec le CC et*
 - *SOIT : recommande qu'un nouveau Président du GTSR soit élu par le Comité consultatif ; **Achevé.***
 - *SOIT : recommande une autre structure, des attributions révisées et une représentation appropriée. **Sans objet***

**ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR
 LES SITES DE REPRODUCTION ET D'AUTRES CONTACTS**

Italiques – nomination encore non confirmée

| États de l'aire de reproduction | Membres du Groupe de travail (*Coordinateurs nationaux) (# président[e]) |
|---|--|
| Afrique du Sud | John Cooper* <John.Cooper@uct.ac.za> Robert Crawford <crawford@deat.gov.za> |
| Argentine | Flavio Quintana* <quintana@cenpat.edu.ar> Nestor Coria <ncoria@dna.gov.ar> |
| Australie | Ian Hay* <Ian.Hay@aad.gov.au> Rosemary Gales <Rosemary.Gales@dpiw.tas.gov.au> |
| Chili | Marcelo Garcia Alvarado* <garcia@subpesca.cl> |
| Équateur (Coordinateur national en attente de confirmation) | Augusto Corriere <dgderhum@mmrree.gov.ec> Gabrielle Montoya <gmontoya@ambiente.gov.ec> |
| France | Henri Weimerskirch* <henriw@cebc.cnrs.fr> Martine Bigan <martine.bigand@ecologie.gouv.fr> |
| Norvège | <i>Oystein Storkersen</i> <Oystein.Storkersen@dirnat.no> |
| Nouvelle-Zélande | Simon Banks* <sbanks@doc.govt.nz> |
| Royaume-Uni | Richard Phillips*# <raphil@bas.ac.uk> Mark Tasker <Mark.Tasker@jncc.gov.uk> |
| Signataires qui ne sont pas des États de l'aire de reproduction et Non-signataires intéressés | Contacts |
| Brésil | <i>Onildo Marini-Filho</i> <marinif@ig.com.br> |
| Comité scientifique pour la recherche antarctique [SCAR] | John Cooper <John.Cooper@uct.ac.za> |
| Espagne | María S. Moset Martínez <smosetma@mapya.es> |
| États-Unis d'Amérique | Kim Rivera <Kim.Rivera@noaa.gov> |
| Pérou | Vladimiro Beteta <vbeteta@ree.gob.pe> |
| BirdLife International | John Croxall <John.Croxall@rspb.org.uk> |

ANNEXE 4 : RÈGLES RELATIVES À L'ACCÈS ET À L'UTILISATION DES DONNÉES SUR LES ALBATROS ET LES PÉTRELS FOURNIES PAR LE SECRÉTARIAT DE L'ACAP

Les règles suivantes relatives à l'accès et à l'utilisation des données de l'ACAP sur la situation et les tendances des albatros et des pétrels inscrits à l'Accord ont été adoptées par la première réunion du Comité consultatif en juillet 2005. Ces règles s'inspirent de celles de BirdLife International et de la CCFFMA [CCAMLR].

Il est reconnu que :

1. Toutes les données soumises au Secrétariat de l'ACAP et maintenues par le Secrétariat sont à la disposition des membres du Groupe de travail sur la situation et les tendances en vue de l'analyse et de la préparation de documents pour l'Accord.
2. L'inclusion, par le Secrétariat, de données, d'analyses ou de résultats obtenus à partir de données dans des documents de travail et autres documents présentés à des réunions ne constitue pas publication. Les documents qui contiennent des données non regroupées présentées à des réunions peuvent contenir une mise en garde stipulant que ces données ne peuvent pas être utilisées sans le consentement de leur(s) fournisseur(s).

En utilisant des données provenant de la base de données sur la situation et les tendances, les utilisateurs acceptent les conditions suivantes :

1. Ne pas utiliser les données dans une publication, produit ou application commerciale sans le consentement écrit préalable de leur(s) fournisseur(s) original (originaux).
2. Le consentement obtenu, les utilisateurs doivent respecter les conditions suivantes :
La **co-paternité** [« co-authorship »] de tout produit comprenant des données non publiées et n'appartenant pas au domaine public doit être offerte au(x) fournisseur(s) original (originaux). En définitive, la décision d'inclure un auteur appartient au(x) fournisseur(s) des données.
 Les fournisseurs de données ont le droit d'approuver le niveau de détail divulgué dans les documents qui utilisent leurs données et de stipuler les conditions et/ou le niveau de sécurité des données, le cas échéant.
3. Les utilisateurs de données ne pourront pas tenir l'ACAP ou le(s) fournisseur(s) original (originaux) pour **responsables** d'erreurs dans les données. Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir l'intégrité et la qualité de la base de données, l'ACAP (ou l'organisme qui maintient la base de données) ne peut garantir l'exactitude des ensembles de données qu'elle contient.

ANNEXE 5 : ATTRIBUTIONS DU GTSR AVALISÉES LORS DE CC2

[L'examen et la révision de ces attributions sont prévus pour CC4]

À sa première réunion, le Comité consultatif de l'ACAP a établi un Groupe de travail sur les sites de reproduction.

Ce groupe de travail a pour but de superviser le rassemblement et la compilation des informations pertinentes les plus récentes sur les sites de reproduction de chaque espèce d'albatros et de pétrel inscrite à l'Annexe 1 de l'Accord de l'ACAP, et de réaliser une évaluation des menaces que présentent pour chaque espèce des facteurs liés à ces sites.

Les données de cette étude seront sollicitées auprès des Parties et des Signataires de l'ACAP qui sont des États de l'aire de reproduction (c'est-à-dire qui abritent des populations d'oiseaux reproducteurs) d'espèces inscrites à l'ACAP.

Programme de travail pour le Groupe de travail sur les sites de reproduction

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- 1 Recommander un formulaire de soumission de données
- 2 Définir une structure appropriée pour la base de données
- 3 Compiler et soumettre les données et « peupler » la base de données
- 4 Effectuer des analyses des lacunes pour déterminer les besoins en matière de données supplémentaires pour les sites
- 5 Recueillir des données complémentaires pour combler les lacunes et achever l'étude
- 6 Coopérer avec le Groupe de travail de l'ACAP sur les états et les tendances, surtout en ce qui concerne la structure de la base de données.

Il convient de noter qu'un travail considérable a déjà été effectué dans ce sens grâce à la création d'un groupe de travail ad hoc coordonné par le Secrétariat avant la première réunion du Comité consultatif.

Composition du Groupe de travail

Le groupe sera présidé par Susan Waugh (Nouvelle-Zélande) et composé de représentants des États de l'aire de reproduction des albatros et des pétrels inscrits à l'ACAP, qui sont Parties et Signataires de l'ACAP, ainsi que d'experts invités provenant d'organisations d'observateurs de l'ACAP.

ANNEXE 6 : PROJET D'ATTRIBUTIONS RÉVISÉES POUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SITES DE REPRODUCTION

À sa première réunion, le Comité consultatif de l'ACAP a établi un Groupe de travail sur les sites de reproduction.

Ce groupe a pour but :

- de superviser le rassemblement, la compilation et la maintenance des informations les plus récentes sur la gestion des sites de reproducteurs des albatros et des pétrel inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord de l'ACAP, et sur les menaces qui pèsent sur ces sites.
- d'évaluer les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction des espèces inscrites et de relever les lacunes des connaissances
- d'examiner les critères de hiérarchisation des priorités pour les zones ornithologiques importantes
- de collaborer avec d'autres groupes à l'identification des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction prioritaires pour la gestion.
- d'élaborer ou d'examiner les lignes directrices en matière de meilleure pratique destinées à atténuer certaines menaces qui pèsent sur les sites de reproduction

Composition du Groupe de travail

Le groupe sera composé de 1-2 représentants des États de l'aire de reproduction qui sont Parties ou Signataires de l'ACAP, et d'un représentant d'organisations d'observateurs de l'ACAP. Les président et vice-président du groupe de travail seront nommés par le Comité consultatif de l'ACAP.

ANNEXE 7 : PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SITES DE REPRODUCTION POUR 2008

| | Sujet/Tâche | Groupe responsable | Calendrier | Mesures prises |
|----------|--|---|------------------------|-----------------------|
| 3 | Protection des sites de reproduction et situation des espèces non indigènes | | | |
| 3.1 | Réviser les listes et structures des bases de données, assurer sa compatibilité avec d'autres bases de données et permettre la mise à jour des évaluations d'espèce | GTSR | Permanent | |
| 3.2 | Compléter, examiner et mettre à jour les données soumises par les Parties | GTSR | Permanent | |
| 3.3 | Compiler une liste des mammifères introduits et des éradications réalisées dans les sites de reproduction inscrits à l'ACAP | GTSR | Avant CC 5 | |
| 3.4 | Évaluer les menaces qui pèsent sur les sites de reproduction et relever les lacunes des connaissances | GTSR | Avant CC5 et permanent | |
| 3.5 | Collaborer avec d'autres groupes à l'identification des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction prioritaires pour la gestion. Contribuer au rapport de synthèse identifiant et hiérarchisant les mesures de conservation requises pour chaque espèce et par chaque Partie à l'Accord. | Coordinateur/coordinatrice des évaluations d'espèce, présidents des GT, Président et Vice-président du CC | Avant RdP3 | |

| | Sujet/Tâche | Groupe responsable | Calendrier | Mesures prises |
|-----|--|--|------------------------|-----------------------|
| 3.6 | Collaborer à l'élaboration, l'harmonisation et la mise en œuvre des stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes particuliers d'albatros et de pétrels inscrits à l'ACAP | Secrétariat et coordinateur/coordinatrice des évaluations d'espèce, présidents des GT, Président et Vice-président du CC | 2009 et permanent | |
| 3.7 | Élaborer ou examiner les lignes directrices en matière de meilleure pratique destinées à atténuer certaines menaces qui pèsent sur les sites de reproduction | GTSR et CC | Avant CC5 et permanent | |
| 3.8 | Examiner les critères de hiérarchisation des priorités pour les zones ornithologiques importantes | GTSR | Avant CC5 et permanent | |
| 3.9 | Fournir et examiner les rapports annuels soumis au CC sur les activités du GTSR | GTSR et CC | CC5 | Sans objet |